



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC **Résolution 431**

28 septembre 2007
Original : anglais

F

Conseil international du Café
Quatre-vingt-dix-huitième session
28 septembre 2007
Londres, Angleterre

Résolution numéro 431

APPROUVÉE À LA PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE
LE 28 SEPTEMBRE 2007

Accord international de 2007 sur le Café

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que l'Accord international de 2001 sur le Café reste en vigueur jusqu'au 30 septembre 2007, sauf à être prorogé aux termes des dispositions de l'Article 52 dudit Accord.

Que le Conseil a négocié un nouvel accord et est convenu d'un texte,

DÉCIDE :

1. D'approuver le texte de l'Accord international de 2007 sur le Café figurant dans le document WP-WGA 3/07 Rev. 8, qui comprend les textes acceptés par le Conseil le 28 septembre.
2. De demander au Directeur exécutif de préparer le texte définitif de l'Accord international de 2007 sur le Café dans les quatre langues officielles de l'Organisation et de certifier chaque texte conforme en vue de le transmettre au dépositaire.
3. De prier le Directeur exécutif de transmettre la présente Résolution au dépositaire afin que l'Accord soit ouvert à la signature, conformément aux dispositions de l'Article 40 dudit Accord.